VILLE DE THIERS

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

P.S.M.V.

REVISION DU DOCUMENT

DEMANDE D'ETUDE AU CAS PAR CAS

DOSSIER ETABLI PAR JP LOUIS DUBREUIL - SYCOMORE
MAI 2018

PLAN DU DOCUMENT

INTRODUCTION	3
PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PSMV DANS SON CONTEXTE	4
OBJECTIFS DU PSMV REVISE	8
COMPARAISON DU PSMV ANTERIEUR ET DU PSMV REVISE	9
COMPARAISON DES DOCUMENTS GRAPHIQUES PAR SECTEURS	11
COMPATIBILITE DU PSMV REVISE AVEC LE PADD DU PLU EN VIGUEUR	19
COMPATIBILITE AVEC LA PROTECTION DES SITES ET DES PAYSAGES	20
EVALUATION DES INCIDENCES DU PSMV REVISE SUR L'ENVIRONNEMENT	21
INCIDENCES SUR LE RESEAU HYDRO ET LA GESTION DU PLUVIAL	22
INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES	23
INCIDENCES SUR LA BIODIVERSITE ET LES TRMES VERTES ET BLEUES	25
INCIDENCES SUR LES RISQUES NATURELS? LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES	27
RECAPITULATIF DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE PSMV REVISE	29

INTRODUCTION

Le présent document est établi afin d'effectuer une demande au cas par cas sur la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale du projet de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de THIERS. Ce document vient en complément du formulaire SERFA rempli pour l'occasion.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PSMV DANS SON CONTEXTE

RAPPEL DU CONTEXTE URBAIN ET HISTORIQUE

Thiers s'est développée sur un site complexe, varié et contrasté : elle est à la fois une ville de montagne mais aussi de plaine. Elle se compose d'entités distinctes :

- **La ville ancienne : cité médiévale en secteur sauvegardé sur un éperon rocheux, et le Moutier, en ville basse**
- Une ville basse : développement récent en plaine qui s'est étalé le long de la rivière Durolle en suivant les accès de desserte routière et économique
- Une ville haute : dans le secteur de la gare, caractérisée par d'importants équipements publics (collègues, lycées, gymnases)
- Un important territoire à vocation rurale composé d'une centaine de lieux-dits, bourgs et villages

Le centre ancien de Thiers possède un patrimoine architectural de grande valeur (ancienneté, unité et homogénéité du bâti) qui constitue un site de caractère.

PROTECTIONS EN VIGUEUR ET DOCUMENTS D'URBANISME

- **Site inscrit des « quartiers anciens de Thiers »** (5 mars 1973) (correspond à la la ville ancienne et aux versants est et sud de la ville)
- **15 monuments historiques** classés ou inscrits dans le secteur sauvegardé
- **PSMV approuvé le 7 février 1985** (28 hectares)
- **POS approuvé le 24 mars 1982**
- **PLU approuvé le 20 décembre 2005**, modifié par délibérations des 12/07/2006, 28/06/2007,14/11/2013, 27/06/2016
- **30 juillet 2002 : arrêté ministériel prescrivant la révision du PSMV**
- **Modification n°1 du PSMV approuvé le 05/08/2008**

UN CŒUR DE VILLE EN PERIL

- Nuit de décembre 1996, plusieurs immeubles se sont **écroulés (ilot des Forgerons)**.
- **Effondrement en 2008 de deux immeubles place Lafayette**
- **Effondrement intérieur d'un immeuble rue Mancel Chabot**
- **Dégradation de la roche devant le cimetière Saint-Jean**
- **Effondrement de trois immeubles aux** 10, 12 et 14 rue de la Coutellerie : le 18 janvier 2012 (façades en pan-de-bois protégées au titre des MH)
- Démolition de l'immeuble du n°8 de la rue de la Coutellerie à **Thiers suite aux effondrements des 10-12-14**
- Effondrement rue des Murailles, au 10 rue Gambetta, le 26 novembre 2016
- Incendie 5 rue des Murailles

LA REVISION DU PSMV

- 2008 : début des études de révision
- 2008/2011 : visite de 900 immeubles et participation aux actions de mises en valeur
- 2009 : étude du cimetière Saint-Jean – examen des 700 tombes

- 2014 nouvelle municipalité ; compléments d'orientations d'aménagement
- 2016 création de la région Auvergne-Rhône-Alpes, nouveau maitre d'ouvrage du PSMV
- 2016 Loi LCAP

SYNTHESE HISTORIQUE

- Composée à l'origine de deux entités distinctes réunies à la Révolution, le Moûtier (la Ville basse), agglomération ecclésiastique restée embryonnaire jusqu'au 20e siècle dans la plaine de la Limagne, et le *castrum* laïque (la Ville haute) juché sur une plate-forme dominante, la ville présente un remarquable ensemble bâti tramé d'un lacis de rues et de ruelles qui s'est développé en phases successives.
- La Ville haute se constitue autour de l'église Saint-Genès dès le 10e siècle sous l'autorité des comtes d'Auvergne qui édifient un château. Au cours du 13e siècle, les seigneurs de Thiers établissent une première enceinte à laquelle succèderont quatre enceintes successives mises en œuvre pour répondre à la croissance de la ville. La seigneurie cédée au comte du Forez au 14e siècle échoit en 1318 aux ducs de Bourbon qui vont œuvrer à son embellie économique et urbaine.
- L'activité coutelière, qui fera la renommée de la ville, apparaît dans le dernier quart du 14e siècle. Malgré les guerres de Religion et les périodes d'épidémies, le dernier quart du 16e siècle est une période florissante pour l'architecture de la ville à laquelle sont à rattacher demeures et d'hôtels.
- Après la Révolution, la disparition des tanneries et des papeteries fait de la coutellerie l'unique activité de la ville. La rivière est investie par les grands ateliers et les ateliers à domicile se multiplient dans la ville ancienne.
- La diversification industrielle permet un regain économique durant la Première Guerre Mondiale (activités liées à la Défense nationale). La crise des années 1930 entraîne cependant la fermeture de plusieurs entreprises. Après la Seconde Guerre Mondiale les usines sont transférées dans des zones industrielles dans les plaines de la Durolle et de la Dore.
- Thiers s'impose aujourd'hui comme capitale nationale de la coutellerie avec 70 % de la production nationale. La ville a mis en place des programmes de réhabilitation et de valorisation des friches industrielles : le sentier de découverte et le centre d'interprétation sur la vallée et les usines de l'Usine du May. et le CAC (Creux de l'Enfer)
- THIERS membre des sites Clunisiens

LA TRAME VIAIRE STRUCTURANTE

- L'homogénéité et la persistance de la trame urbaine fixée à la fin du Moyen Age, au moins, résulte de la préservation des alignements sur rue et de l'absence de rognage radicaux sur le parcellaire. En effet, la richesse patrimoniale de la ville est constituée par la trame urbaine médiévale remarquablement préservée, et par la conservation des maisons, luxueuses ou modestes qui assurent une lecture continue de l'histoire des 15e – 16e siècles à nos jours.

LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

- Thiers est une ville d'architecture en pan de bois, où les maisons, modestes et de faible superficie, et les grandes demeures de la bourgeoisie locale s'alignent et se juxtaposent le long des rues et des places. L'inventaire des immeubles montre une phase de reconstruction dans la seconde moitié du 15e siècle succédant très vraisemblablement à la destruction massive de la ville par un incendie dont l'archéologie trouve traces dans le sous-sol.
- Les immeubles bâtis à la fin du Moyen Age offrent à voir leurs structures en pan de bois en encorbellement composées de croix de Saint-André supportées par des consoles moulurées et ornées de sculptures. Ces façades ne sont pas les seules à témoigner de la vie quotidienne des temps passés ; les espaces intérieurs sont exceptionnellement riches en effet d'éléments soigneusement conservés : les caves voûtées et les galeries creusées dans le substrat reflètent des activités commerciales et artisanales de la population tout comme les rez-de-chaussée occupés alors par les échoppes et les ateliers. Un escalier en vis dessert l'habitation qui comprend au premier étage la grande salle où il n'est pas rare de retrouver la grande cheminée gothique, l'évier, parfois les latrines.
- La technique du pan de bois qui perdure jusqu'au 18e siècle n'est pas la seule à avoir investi la ville. Dès le 15e siècle, les immeubles de pierre appartiennent le plus souvent à une bourgeoisie établie sur l'activité coutelière et son négoce. Aux 16e et 17e siècles, les hôtels se multiplient selon des compositions à plusieurs corps de bâtiment organisés autour d'une cour intérieure sur laquelle s'ouvrent des loggias. Les intérieurs ont conservé, comme dans la période précédente, leurs systèmes distributifs – l'escalier en vis restant un modèle bien ancré est désormais couronné d'un belvédère – les éléments domestiques (cheminées de pierre monumentales agrémentées de pilastres, de colonnettes et de chapiteaux ioniques, éviers, plafonds à la française…).

- Avec le 18e siècle, les façades de bois ou de pierre s'organisent en compositions strictes constituées de travées de fenêtres. Dans les plus riches demeures, les escaliers à volées droites ou tournants constituent l'élément clef de la structure et se dotent de rampes à balustres de bois ou en ferronneries. Comme au 17e siècle, la pierre de Volvic (trachy andésite) accentue la composition de façade. Les boiseries murales, les cheminées de style Louis XVI, les parquets, les décors peints et les gypseries rendent compte de façon exemplaire de l'intimité donnée aux lieux.
- Au 19e siècle, Les immeubles se constituent en alignement le long des nouveaux axes (avenue Camille Joubert, rues des Grammonts et François Mitterrand). Appartenant souvent à la bourgeoisie industrielle, ils s'accompagnent à la fin du siècle et au début du 20e siècle de grands ateliers de coutellerie dont les verrières ouvertes sur le paysage caractérisent aujourd'hui encore la physionomie de la ville.

LA POPULATION ET LE PARC DE LOGEMENTS DU SECTEUR SAUVEGARDE

On évalue la population sur le secteur centre-ville (Insee) à 1 534 habitants soit 14 % de la population thiernoise. Le nombre d'habitants baisse progressivement (nombre de ménages estimé à 901 en 2006 et à 850 en 2012).
Le centre-ville est caractérisé par une population « fragile » :

- une proportion plus élevée par rapport aux autres quartiers d'allocataires « sous le seuil de bas revenus », de « bénéficiaires de minima sociaux et du RMI », de ménages isolés ou de familles monoparentales
- une majorité de locataires (65 % des habitants)
- un grand nombre de ménages « isolées » (personnes seules) et une proportion de familles « nombreuses » plus importante que dans les autres quartiers de la ville
- plus de 22 % de demandeurs d'emplois (12,2 % sur la commune), plus du 1/3 des habitants sans diplôme
- 22 % de la population étrangère de la commune concentrée dans le centre ancien

LOGEMENTS

Le centre-ancien (périmètre insee 2012) concentre 1444 logements, **le secteur sauvegardé comporte plus de 900 logements.**
Le centre ancien (périmètre insee 2012): 547 logements (soit 35% du parc de logements)

Le centre ancien est fortement déprécié en raison :

- de la dégradation et de la vacance de son bâti (mauvais état, architecture et agencements inadaptés, insalubrité, faible luminosité, humidité, mauvaise isolation …),
- de sa topographie et son organisation contraignantes (rues très étroites et très en pente, surcoûts de construction, manque de stationnement …),
- de la morphologie du bâti : parcelles étroites en lanières, immeubles souvent mono-orientés)
- de son appareil commercial, vieillissant, …qui suit la tendance de la population en se développant sur le bas de la ville.

Des restructurations lourdes d'îlots insalubres ont été réalisées (programme ANRU), d'autres restent à réaliser pour pouvoir reconquérir le parc de logements et développer une véritable qualité de vie dans le centre.

Un parc social important dans le centre ancien :
- 118 logements HLM dans le centre ancien en 2012 (17 % du parc de la commune)
- 66 logements conventionnés dans le secteur sauvegardé en 2015 (plus de la moitié du parc), 74 logements programmés

La ville de Thiers et les bailleurs sociaux ont engagé une véritable stratégie d'ensemble sur le territoire thiernois autour d'un **triple objectif :**

- **Améliorer et diversifier l'offre d'habitat urbain ;**
- **Conforter la cohésion sociale ;**
- **Redynamiser le tissu économique et le commerce de proximité du centre.**

Les actions :

- **3 OPAH** de 1979 à 1996
- **Un Projet d'Intérêt Général (PIG**) de 1997à 1999
- **2 OPAH- RU** :2005/2010 et 2011/2017
- **Opérations de RHI** (Ilot des Forgerons 2003 et Quartier Saint-Jean 2004)
- **Campagnes d'aides aux ravalements de façades**
- **2 PLH** (1986 et 1999) dans le cadre d'une politique de l'habitat
- **1 PLH communautaire 2014-2020 Thiers Communauté**
- **Contrat de Ville Moyenne suivi de deux Contrats de Ville** (1994-1999 et 2000-2006)
- **Contrat de Ville (2015 – 2020)**
- **Etude d'urbanisme**, accompagnée d'une démarche de concertation de la population (Assises du Grand Urbanisme Thiernois en 2002) ; révision du PLU 2004

- **Le projet urbain ANRU 2007/2013 recentré sur le centre ancien avec un double objectif : accentuer les actions sur la Requalification d'Ilots d'Habitat Dégradé** pour traiter le **volet habitat** et traiter le **volet commercial** d'autre part

ACTIVITES ECONOMIQUES

- Etude de redynamisation commerciale : 2009
- Programme NPRU (signé le 08/07/2015) : projet d'étude commerciale 2017
- Etude de Programmation Urbaine Bas de Ville (2016 -2017) pour Thiers 2030
- Etude EPARECA centre ville 2016

Le centre ancien a longtemps correspondu avec le centre commercial de la ville de Thiers. Désormais l'activité commerciale se développe principalement sur le bas de la ville.
Les activités économiques en centre ancien :

- à des commerces de bouche, restaurants
- à la totalité du commerce coutelier (qui relève des activités touristiques)

EQUIPEMENTS - STATIONNEMENT

Les principaux besoins identifiés :

- déplacement et restructuration ou extension d'équipements structurants (salle des associations, cinéma, extension médiathèque…), aménagement d'une halle, mutation – reconquête de l'ancien hôpital
- requalification des espaces verts
- aménagement d'espaces de stationnement

OBJECTIFS DU PSMV REVISE

L'étude du secteur sauvegardé a ciblé des projets potentiels au travers des orientations d'aménagement et de programmation sur les principaux espaces publics du centre-ville, nécessaires à la mise en valeur de la ville.

La révision du secteur sauvegardé se traduit par une refonte complète du document :

- **L'ensemble du bâti présente un intérêt historique**
- **La majorité des immeubles présente une origine ancienne ou très ancienne**
- **Des actions structurantes s'appliquent au PSMV (voirie, ancien hôpital, etc.)**

Le périmètre actuel du secteur sauvegardé est inchangé.

La mise en œuvre du PSMV va permettre :

- de conforter la préservation de la trame verte du centre historique et de ses abords : bords de la Durolle, pentes naturelles et roches, jardins en cœurs d'îlots…
- de favoriser la valorisation des espaces publics,
- de redonner toute sa place au piéton et de maîtriser l'usage « voiture » en centre ancien.

Le projet de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Thiers s'inscrit dans une démarche d'analyse et d'articulation des différentes thématiques et enjeux, de façon à apporter des réponses adaptées aux particularités du site.

Les objectifs poursuivis s'inscrivent dans la lignée d'actions déjà entreprises afin d'œuvrer pour :

- l'amélioration du cadre de vie,
- la valorisation et la reconquête de l'habitat
- la conservation de l'identité locale,
- la transmission de la culture, historique et industrielle

… au travers la valorisation du patrimoine, comme vecteur de lien social.

COMPARAISON DU PSMV ANTERIEUR ET DU PSMV REVISE

LES INVARIANTS

Le périmètre du PSMV n'est pas modifié par la révision

LES DIFFERENCES LES PLUS SIGNIFICATIVES

- **l'analyse du bâti est beaucoup plus détaillée** et précise que dans le document d'origine. Le diagnostic architectural a été entièrement repris et de nombreux détails, aussi bien internes (escaliers, voutes par ex) qu'externes ont été inventoriés et figurent comme éléments à conserver sur le plan de zonage.
- **les immeubles à maintenir sont plus nombreux** dans le PSMV révisé que dans le document d'origine, les critères de sélection étant plus détaillés
- **une nouvelle catégorie d'immeubles a été créée** : "à maintenir mais dont l'intérieur peut être modifié". Objectif plus affirmé de maintenir la cohérence de la forme urbaine tout en permettant une modernisation des logements eux mêmes.
- **de nouveaux édifices dont la démolition pourra être demandée** : l'inventaire plus détaillé a permis une approche plus fine de cette problématique
- **abandon des "emplacements boisés classés" et des "emplacements boisés à créer" au profit du concept "d'espace vert protégé"** avec une variante "jardin" : cette approche permet une meilleure prise en compte de la spécificité des espaces verts qui sont très souvent constitués de jardins de coeur d'îlot auxquels la notion d'emplacement boisé (au sens du code de l'urbanisme) a du mal à s'appliquer.
- **mise en place de points de vue ou de perspectives protégées**, notion qui n'existait pas dans le document d'origine

- **définition dans le PSMV révisé d'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)**. La révision propose trois OAP :

OAP N°1 : L'aspect des sols de l'ensemble des espaces publics

L'OP traite de la hiérarchisation de l'aspect de sols, en fonction de l'histoire des lieux et de leur fonctionnement.
Il ne s'agit pas de s'engager dans un pastiche de ville médiévale ou Renaissance, ni d'essayer de reconstituer un décor, mais de mettre en adéquation les formes et les matières entre le bâti et les sols.
Les images du passé récent permettent d'examiner ce qu'était la ville à l'époque des « harmonies locales », où tout était réalisé par des gens « du cru », avec des matériaux locaux, une économie de moyens, un sens du bon goût et une pensée collective.

La confection du « neuf » dans un site ancien « patiné, déformé » appelle un travail fin sur les matières et les surfaces gauches, maîtrisé le plus souvent sur le chantier.

Le savoir-faire en villes anciennes appelle une culture spécifique, l'analyse constante des réalisations, le retour d'expériences et une direction de chantier d'homme de l'art.

L'OAP donne des directives pour hiérarchiser l'aspect des voies, mais laisse une importante marge d'interprétation pour s'adapter au projet. L'important est d'adopter une conception constante, avec le même matériau, au moins par entité de voirie.

OAP N°2 : La rue de Coagne

Il s'agit de deux immeubles acquis par la Ville pour reconfigurer l'espace, en un lieu signifiant de l'histoire et de la forme de la ville : la porte de Coagne, représentée sur l'Armorial de Revel.
L'effet de porte et d'aboutissement du centre-ville sur l'éperon sud est encore lisible.

Toutefois le passage très étroit s'inscrit dans un espace de distribution des quartiers sud.

Les immeubles acquis par la Ville peuvent être remplacés au profit d'un ensemble plus habitable.
L'OAP n° 2 propose des dispositions pour modifier les lieux, en préservant l'effet de pincement dans l'espace urbain.

OAP N°3 : La rue du Transvaal

A l'origine : un accès possible par une entrée (poterne), en brèche dans la muraille, découverte près de la tour Pignat, permettait d'accéder au plateau haut de la vieille ville (rue du Transvaal et rue du Bourg) par des souterrains et un escalier.
La mise en valeur de la tour Pignat doit se poursuivre sur le plateau du bourg par une reconquête de la cour de l'immeuble de la parcelle n°232.

L'OAP n'est pas en mesure de donner un « projet » mais pose les jalons de réflexions pour mener l'opération en respectant la nature du tissu urbain et le rapport de la ville aux remparts.

COMPARAISON DES DOCUMENTS GRAPHIQUES ENTRE LE PSMV D'ORIGINE ET LA REVISION

La LEGENDE - Evolutions réglementaires du PSMV

AVANT

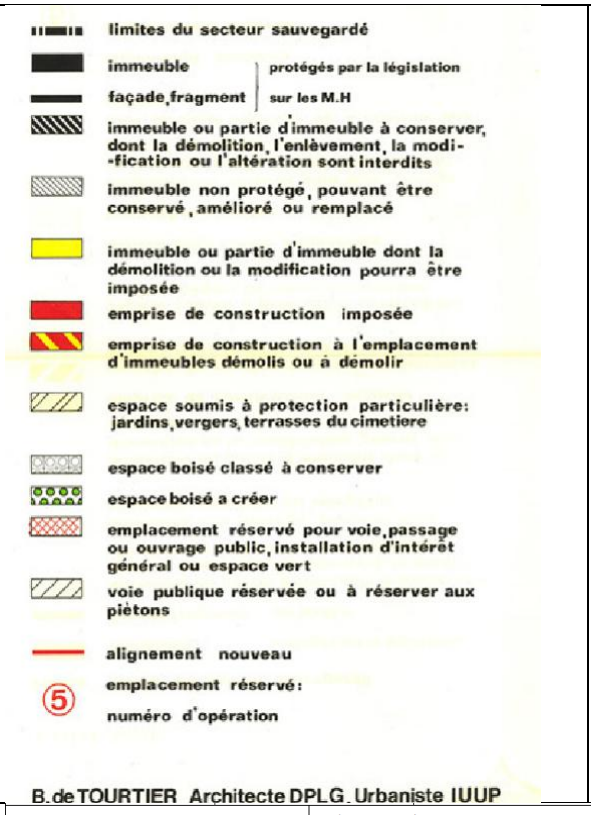

APRES

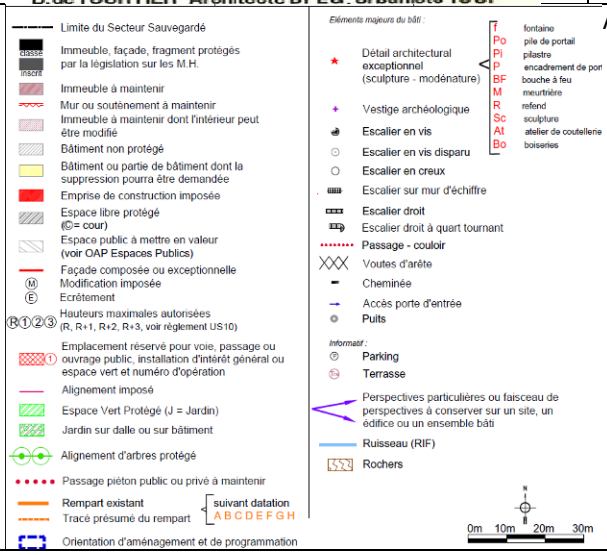

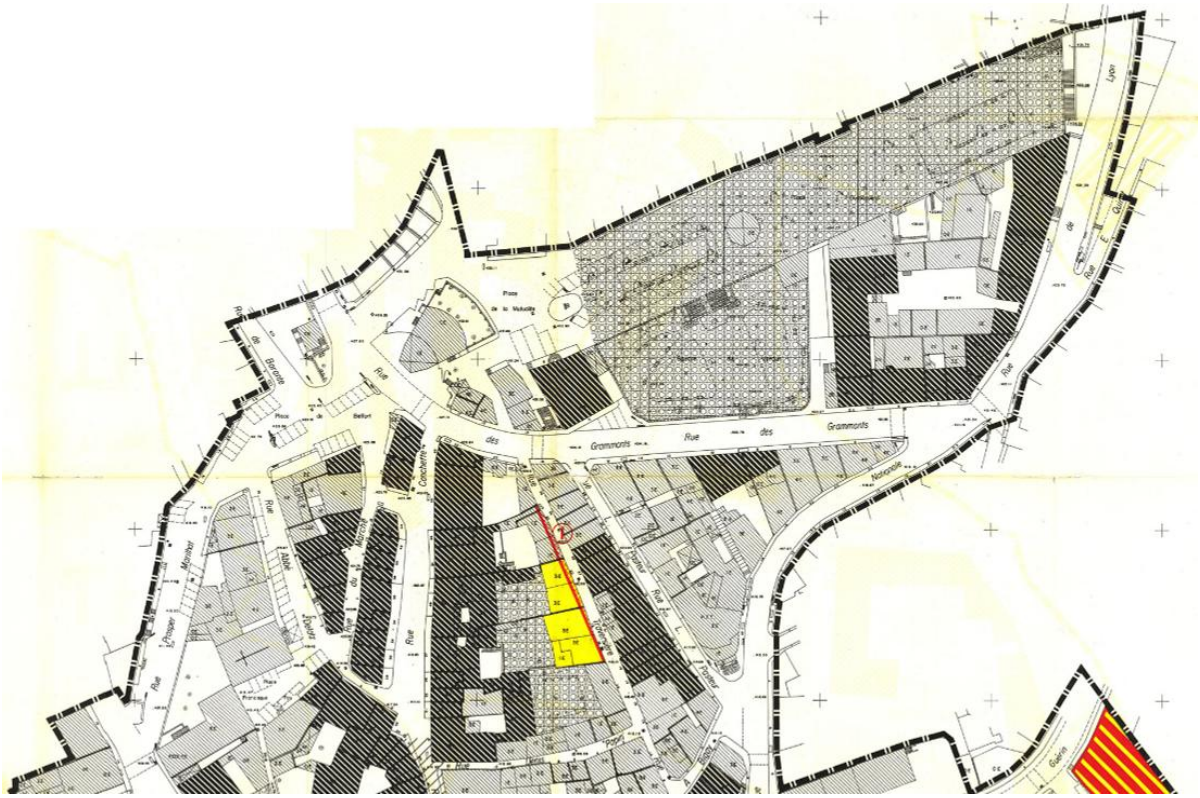

AVANT (nord)

APRES (nord)

ecte DPLG, Urbaniste IUUP
Decembre 1980

AVANT

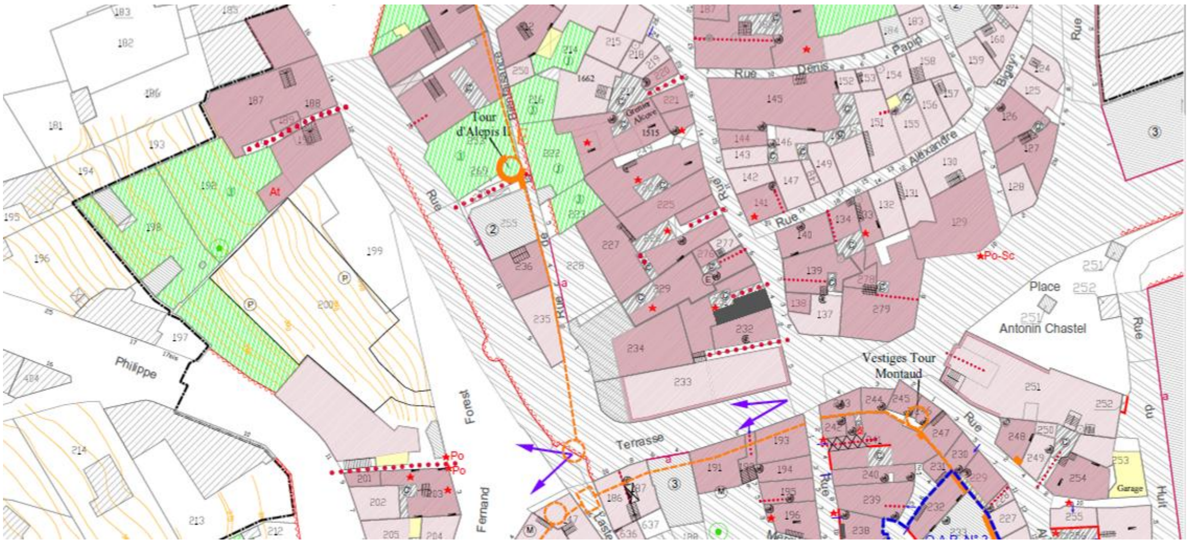
Tour
d'Alepis I
Place
Antonin Chastel
Vestiges Tour
Montaud
Terrasse
Philippe
Garage
APRES

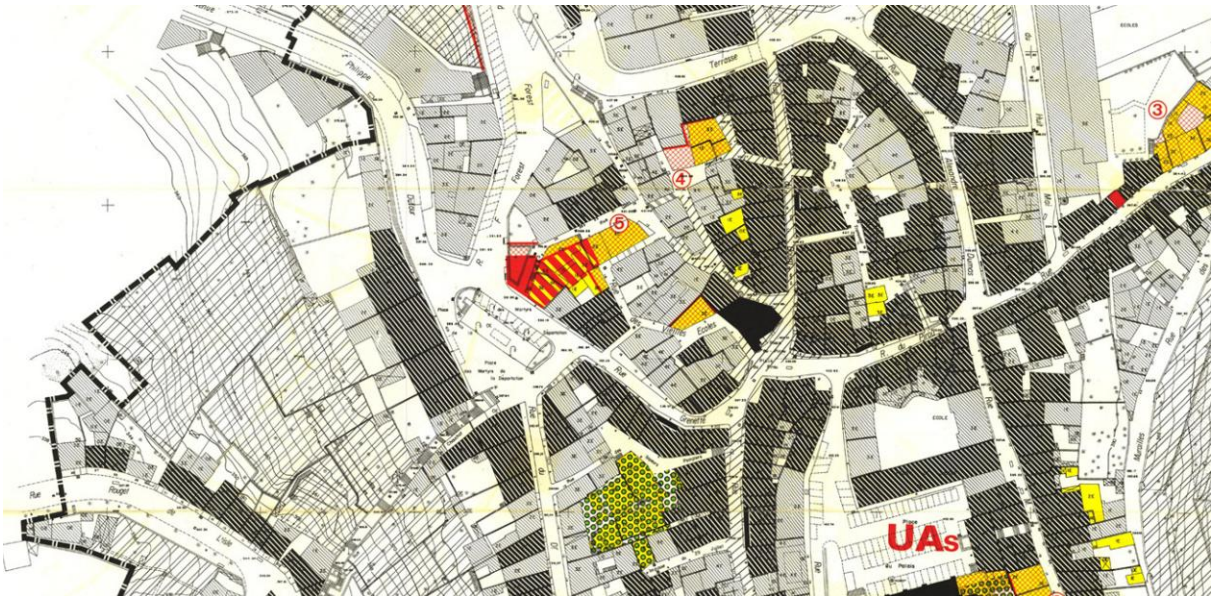

AVANT

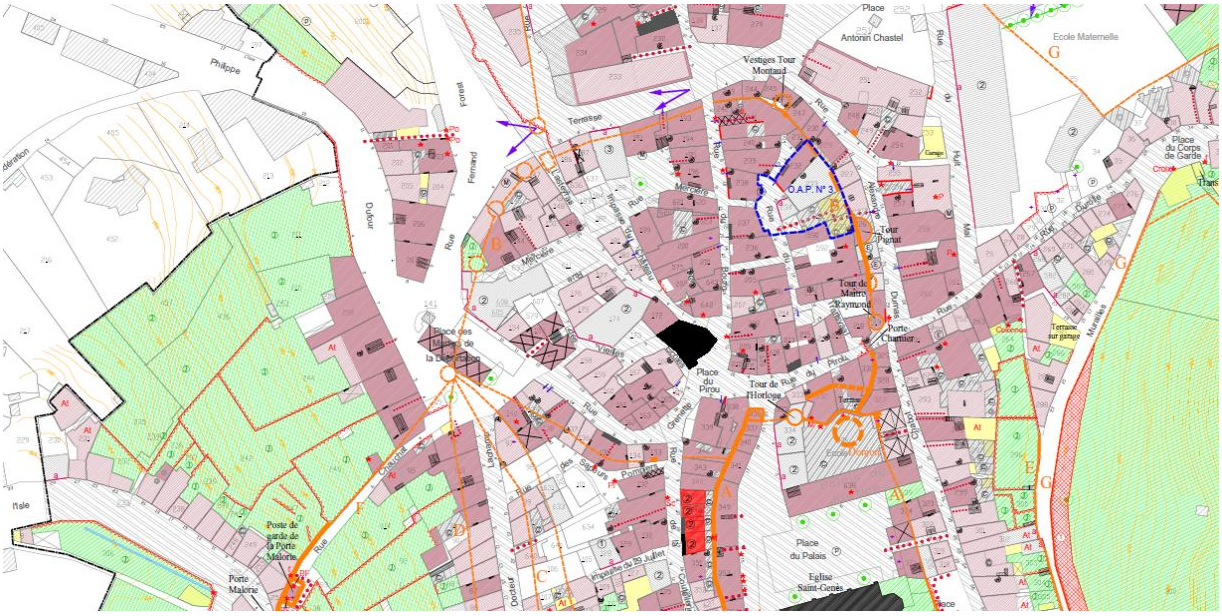

APRES

AVANT

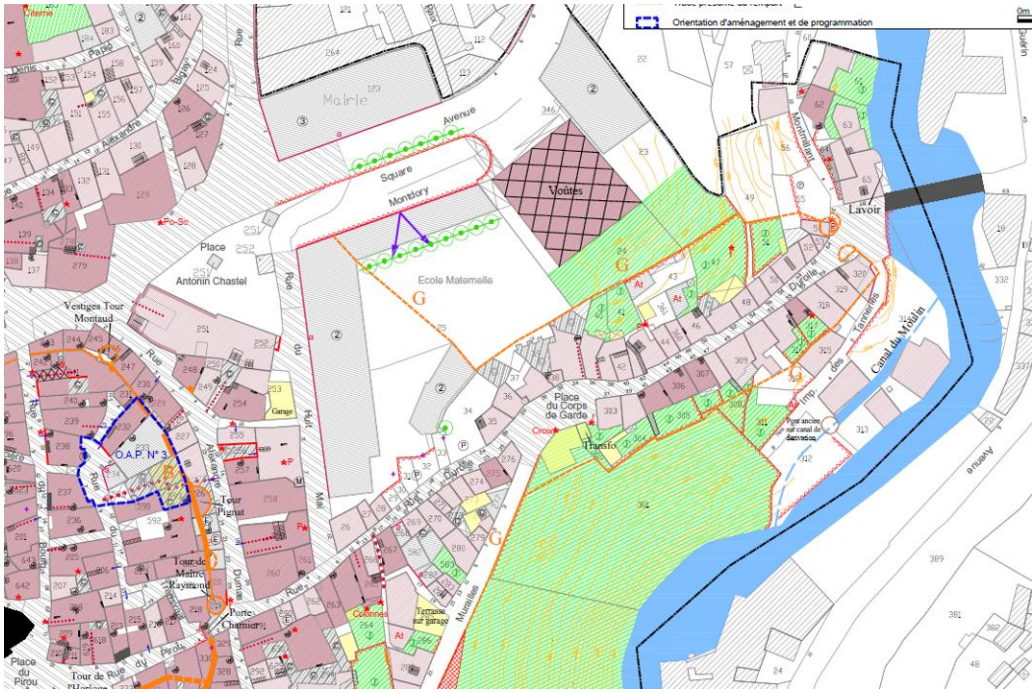
Orientation d'aménagement et de programmation
Mairie
Avenue
Square
Montlory
Voûtes
Lavoir
Place
Antonin Chastel
Ecole Maternelle
Vestiges Tour Montaud
O.A.P. N° 3
Tour Pignat
Tour de Metric Raymond
Porte Chanière
Place du Corps de Garde
Transfo
Canal du Moulin
Tour de Rue
Place du Pirou

APRES

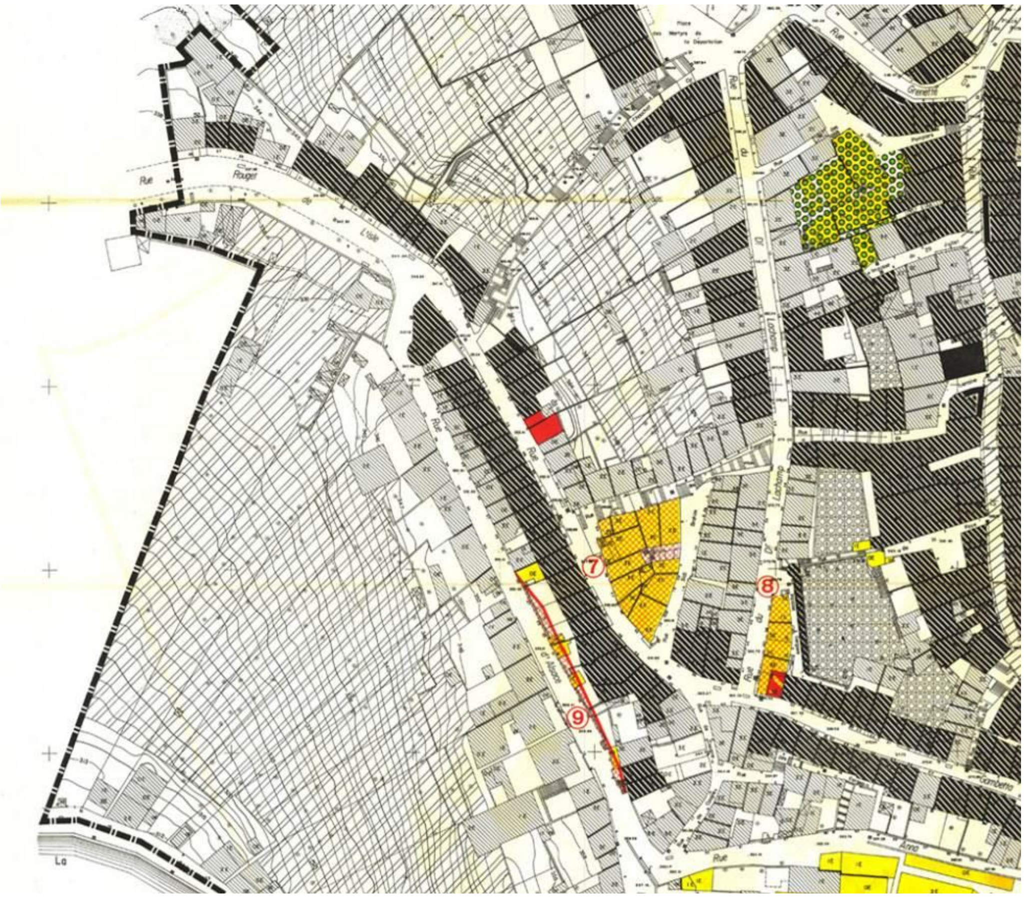

AVANT

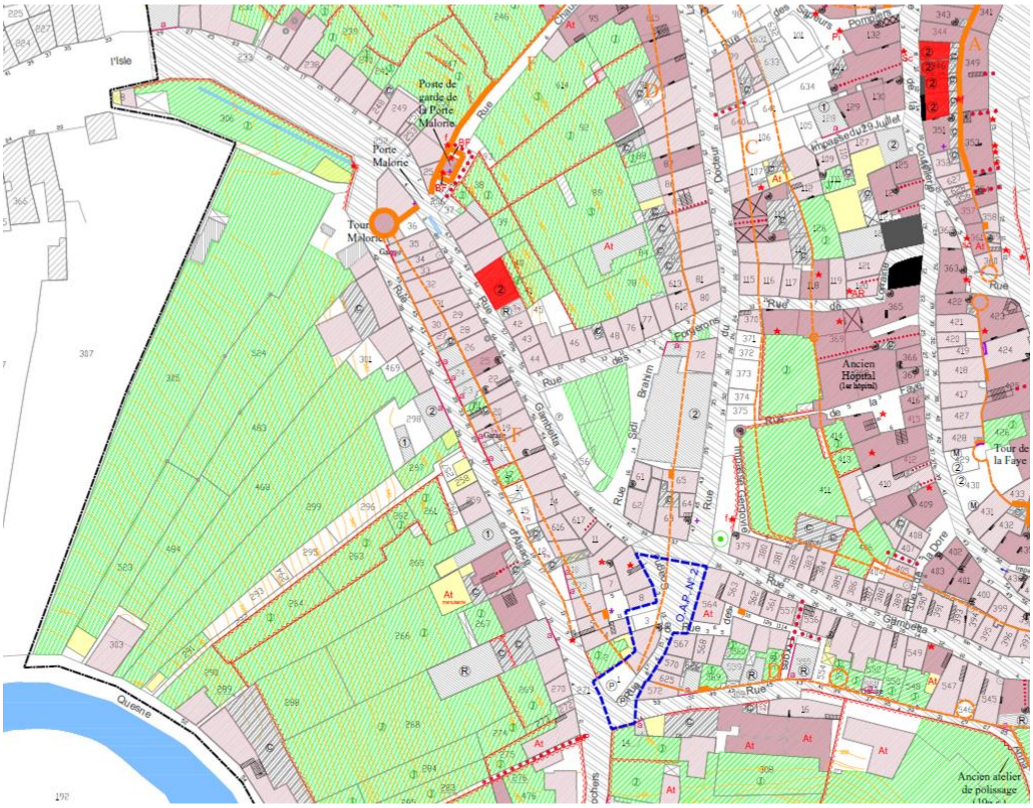

APRES

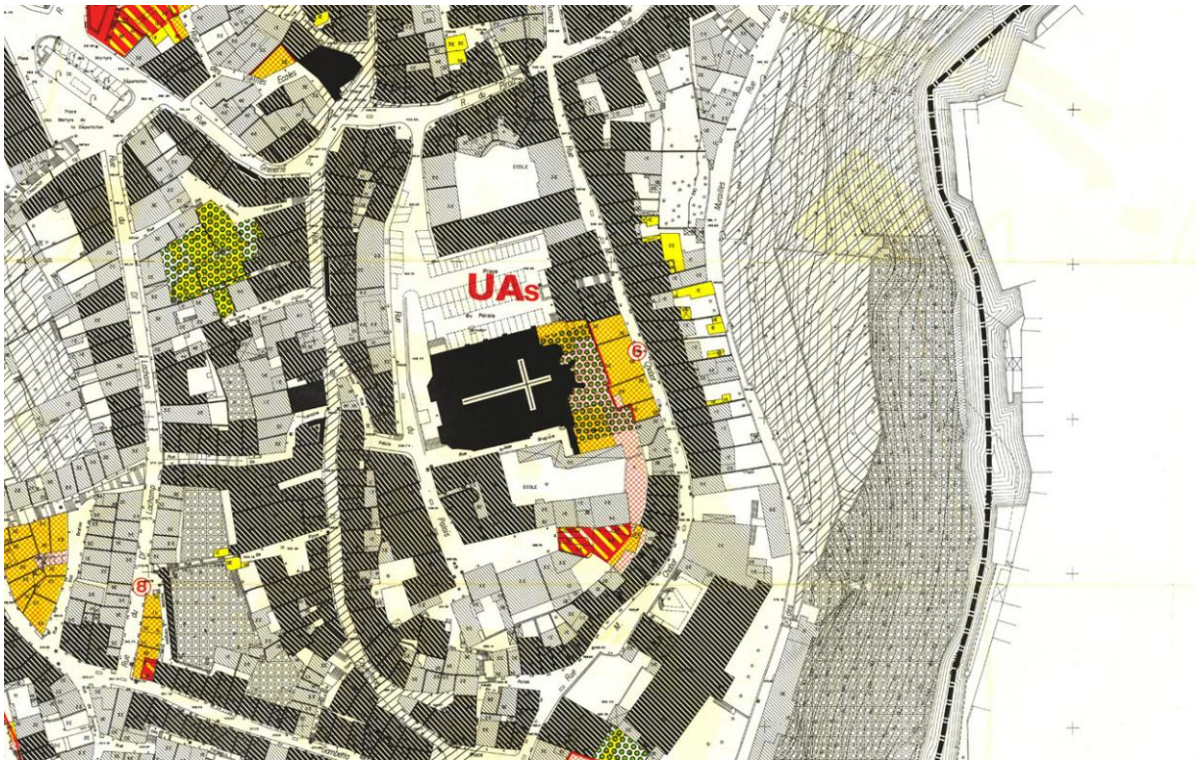
UAs

AVANT

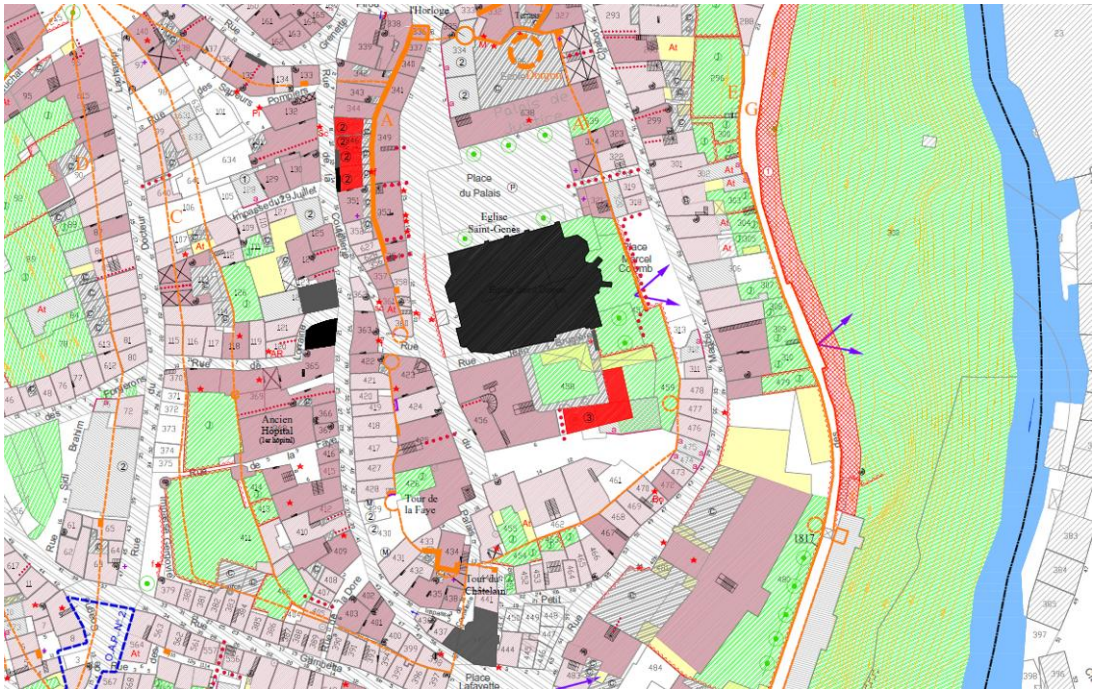
Place du Palais
Eglise Saint-Genès
Ancien Hôpital
Tour de la Faye
Tour du Château
Place Lafayette

APRES

AVANT

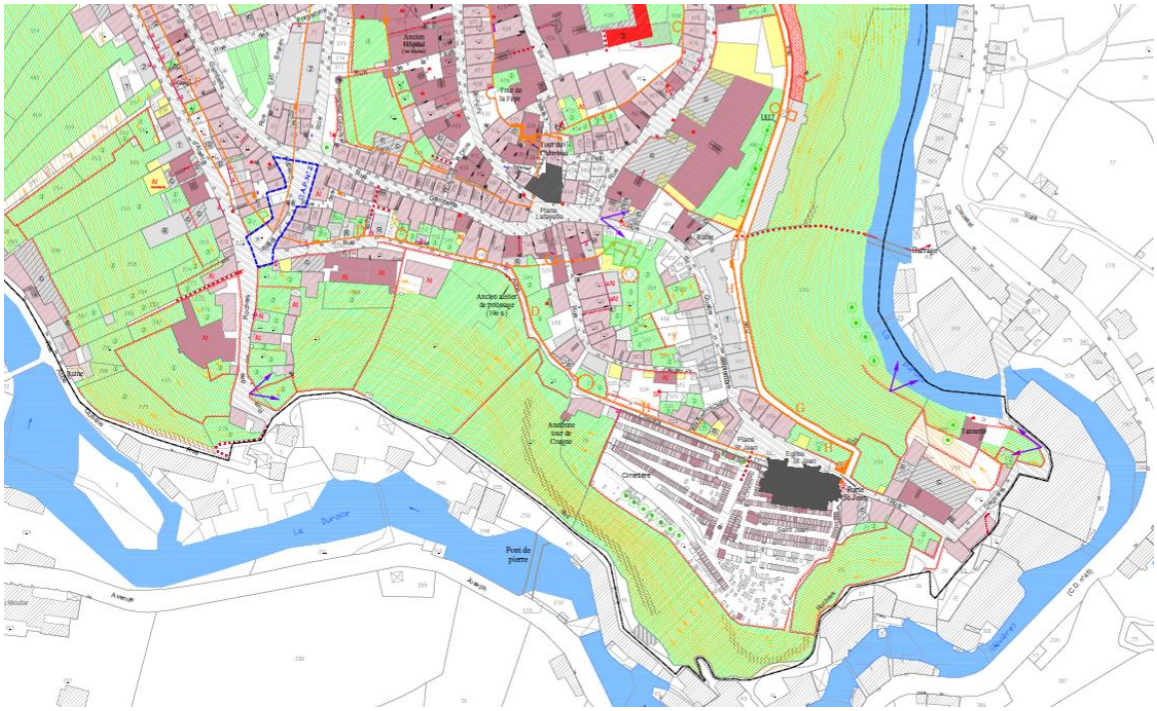

APRES

COMPATIBILITE DU PSMV REVISE AVEC LE PADD DU PLU EN VIGUEUR

PADD du PLU (2005)	Compatibilité du PSMV
Axe transversal : Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles - Prise en compte des risques naturels et valorisation des espaces concernés. - Respect et valorisation des zones naturelles sensibles et des grandes unités paysagères. - Veiller au maintien de l'activité agricole sur la commune.	**Le Secteur Sauvegardé préserve les glacis et jardins**
Axe 1 prioritaire : Générer une nouvelle qualité urbaine - Restructuration du centre-ville et aménagements piétonniers. - Aménagement des entrées de ville sur l'axe Chambon-Moutier. - Aménagement du Moutier (Voltaire). - Création d'un parcours touristique à l'échelle du centre-ville historique.	**Le secteur sauvegardé prend en compte l'aménagement piétonnier**
Axe 2 : Créer une offre d'habitat adaptée - Programme de reconquête de l'habitat dégradé. - Poursuivre une urbanisation maîtrisée prenant en compte les contraintes naturelles et paysagères. - Promouvoir une diversité de l'offre en matière d'habitat (maisons individuelles, petit collectif, habitat intermédiaire). - Assurer l'insertion paysagère et architecturale des nouvelles constructions.	**La commune mène les programmes d'ANRU et d'OPAH** **Le Secteur Sauvegardé intègre les objectifs de réhabilitation et d'habitat en relation avec les programmes de l'ANRU**
Axe 3 : Développer des infrastructures sportives - Aménagement et extension du site sportif Antonin Chastel. - Aménagement du parcours Durolle : « Fil vert ».	**Préservation du jardin du glacis sur la Durolle**
Axe 4 : Développer les activités économiques, tertiaires et touristiques - Requalification des zones d'activité existantes. - Extension des zones d'activité actuelles. - Valorisation des équipements existants. - Projet touristique de la vallée des usines.	
Axe 5 : Ouvrir la ville sur son environnement - Tendre vers un projet intercommunal ambitieux : économie, culture, sport.	

COMPATIBILITE DU PSMV AVEC LA PROTECTION DES SITES ET PAYSAGES

Les Sites inscrits :

- Vallée des Rouets.
- **Quartiers anciens de Thiers.**
- Chapelle Saint-Roch et abords.

Le site inscrit des Quartiers anciens de Thiers

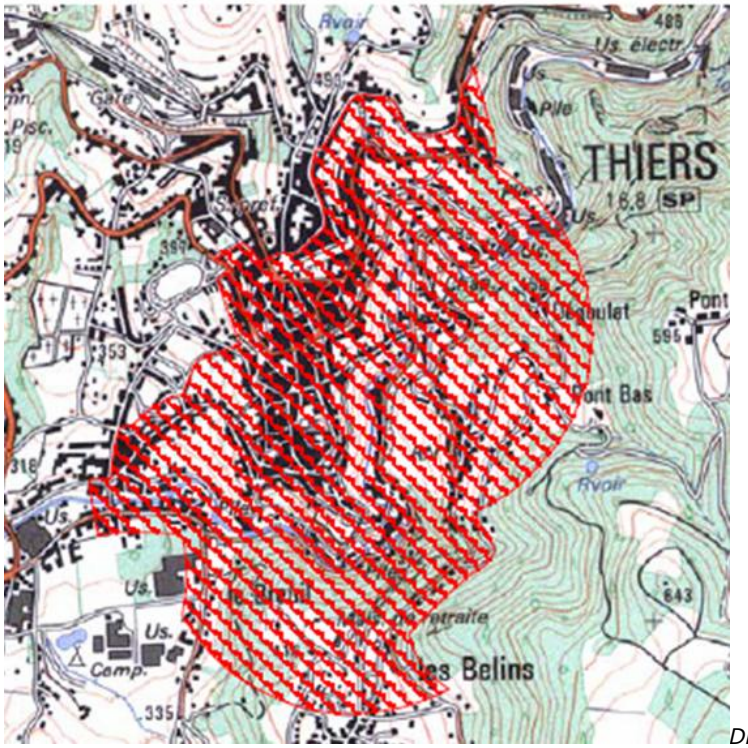

DREAL, 2016

Le site inscrit des « quartiers anciens de Thiers » couvre :

- **La ville ancienne.**
- **Les versants Est et Sud de la ville.**

→ **Le secteur sauvegardé est couvert par le site inscrit des « quartiers anciens de Thiers ».**

EVALUATION DES INCIDENCES DU PSMV REVISE SUR L'ENVIRONNEMENT

- LES INCIDENCES DU PLAN SUR LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET LA GESTION DU PLUVIAL

- *Les incidences du Plan sur les périmètres de protection de captages*

La distribution de l'eau potable à THIERS est réalisée d'une part gravitairement depuis les réservoirs de Pierre-Plate et de Pont-Bas, qui reçoivent respectivement les captages de la Muratte et Mont Sauvy, via la station de potabilisation de Chassignol, et ceux de Bel-Air et Madière.

Elle est d'autre part assurée via les 3 puits de captage, situés dans la nappe alluviale de la Dore, par pompage depuis l'usine de Felet.

- **Aucun captage ne se situe dans le périmètre du Secteur sauvegardé.**
- **Aucune incidence sur les périmètres de protection de captage.**

-*Les incidences du Plan sur le réseau hydrographique*

Le secteur sauvegardé est bordé par et comprend partiellement la Durolle.

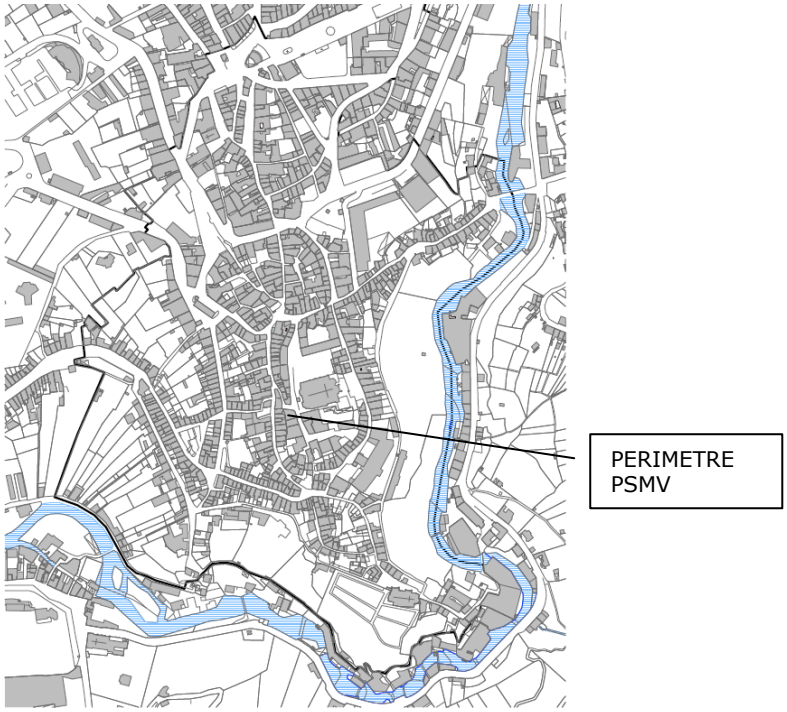

- **Le Secteur sauvegardé est bordé par la Durolle. Le PSMV renforce la préservation des espaces naturels en bordure de la Durolle : incidence positive du PSMV.**
- **Aucune incidence négative sur le réseau hydrographique communal.**

- *Les incidences du Plan sur la gestion des eaux pluviales*

Il existe des traces de ruisseaux, fontaines et d'un réseau hydrographique aujourd'hui détruit, ou caché en souterrain et « bouché ».
Il est très peu lisible depuis la rue, mais crée des difficultés en matière d'écoulements pluviaux, génère une fragilisation des sous-sols et participant aux risques d'éboulement, de problèmes de stabilité des immeubles et des espaces publics du centre historique.

Les eaux pluviales s'écoulent vers la Durolle et vers la Dore.

Très peu de réseau séparatif dans le secteur sauvegardé (la longueur totale du réseau de collecte des eaux pluviales est de 50 km sur la commune de Thiers).

Il n'existe pas de bassin de rétention dans le périmètre du PSMV.

- **Le secteur sauvegardé n'impacte pas la gestion des eaux pluviales.**
- **Le schéma directeur pluvial est respecté.**

- LES INCIDENCES DU PLAN SUR LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES

- Inventaires ZNIEFF sur la commune de Thiers

- **Vallée alluviale de la Dore Courpiere Pont de Dore :** ZNIEFF de type 1 830007992
- **Vallée alluviale de la Dore Pont de Dore Puy Guillaume :** ZNIEFF de type 1 830007455
- **Gorges de la Durolle :** ZNIEFF de type 1 *Ces gorges, très encaissées situées à l'amont de l'agglomération thiernoise, présentent d'importants affleurements rocheux cristallins et un dénivelé d'environ 300 mètres.* 830005503
- **Vallée de la Dore** ZNIEFF de type 2

-

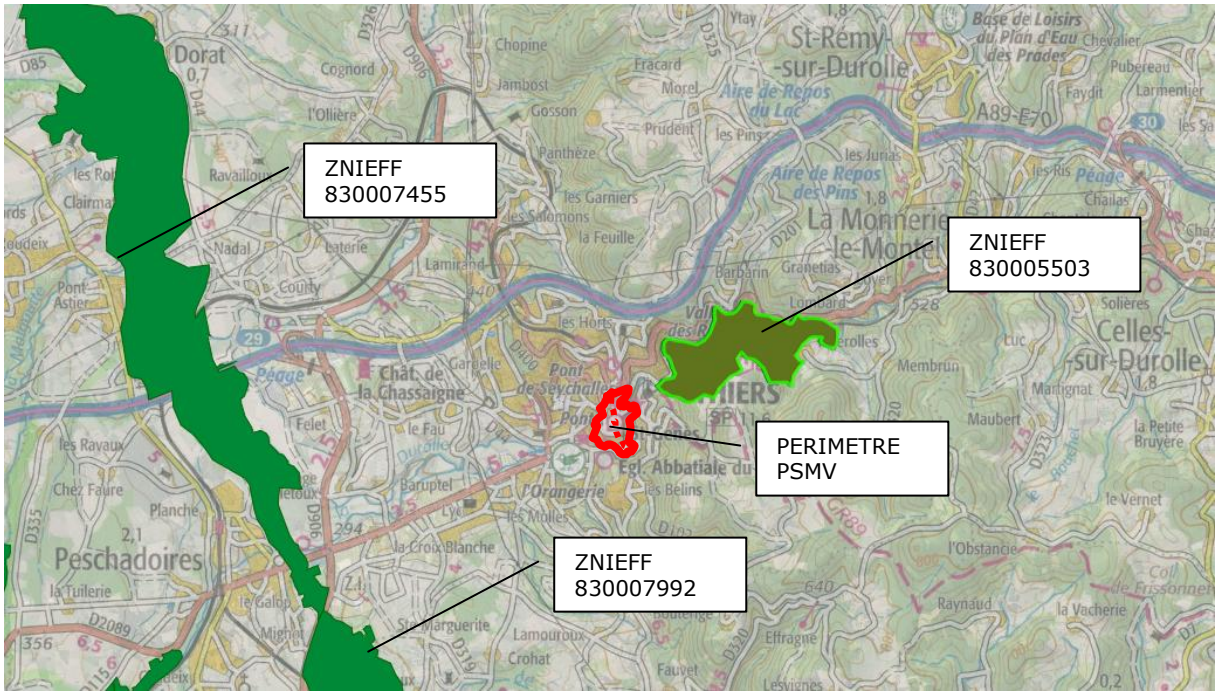

- Sites Natura 2000

- **Zones alluviales de la confluence Dore Allier**, n° FR 830 1032
- **Dore Faye Couzon**, n° FR830 10391

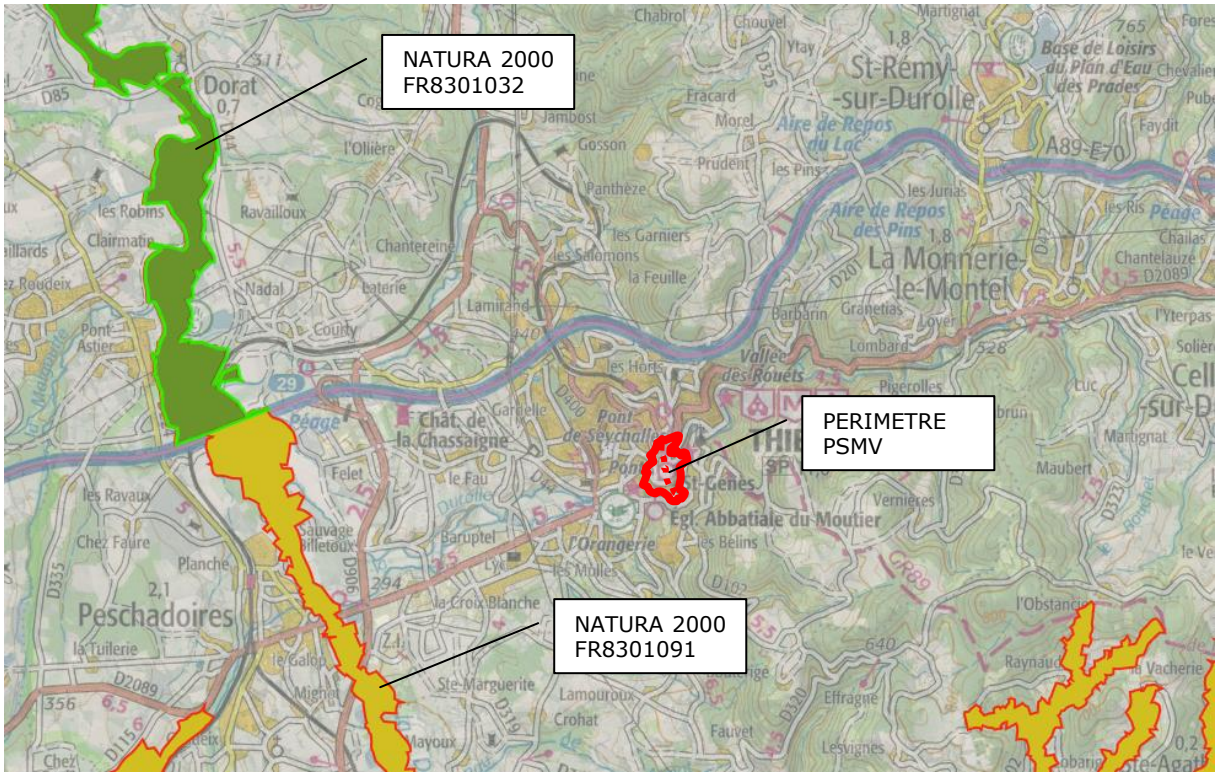

- **Le secteur sauvegardé n'est concerné par aucun inventaire ni site Natura 2000.**
- **Les dispositions du PSMV n'ont pas d'incidences négatives sur les ZNIEFF.**

- LES INCIDENCES SUR LA BIODIVERSITE ET LES TRAMES VERTES ET BLEUES

- ***Les incidences du Plan sur la biodiversité***

En dehors de la vallée de la Durolle, le Secteur sauvegardé ne compte pas d'espaces naturels ni de corridors écologiques bien identifiés.
En revanche les espaces naturels et boisés qui encerclent la ville et bordent la vallée de la Durolle et quelques jardins forment une trame végétale qui constituent un « écrin vert » autour de la ville (carte ci-dessous).

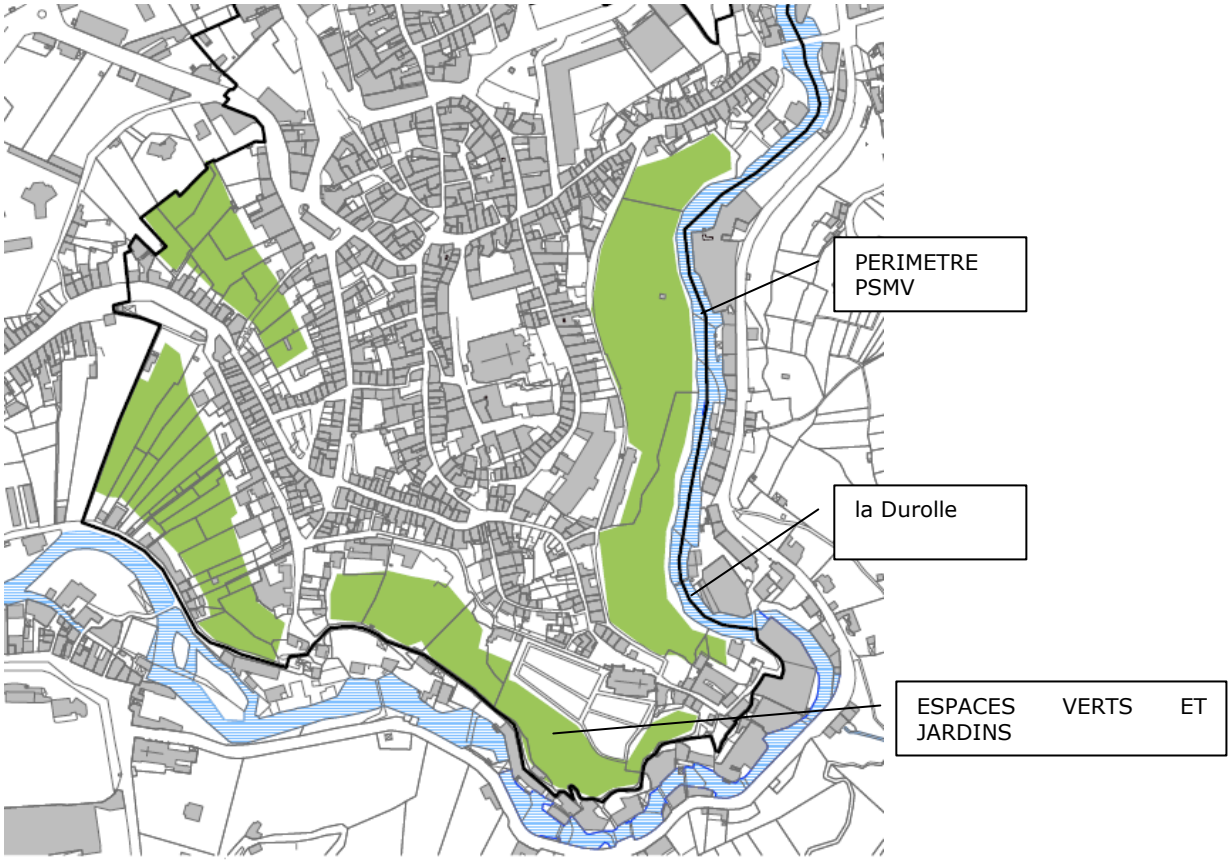

La trame verte des jardins discontinus et rares peut toutefois abriter des espèces animales et participer à leur dispersion même si sa vocation d'assurer des continuités écologiques au sein d'un espace urbain très anthropisé est très faible.

Les espaces verts qui bordant la Durolle (espaces verts, boisements, rochers, falaises constituent une véritable trame verte.

- **Le PSMV par la protection des parcs et jardins et des alignements d'arbres a des incidences positives sur la biodiversité.**

- ***Les incidences du Plan sur les trames vertes et bleues***

La commune de Thiers comporte de nombreux boisements qui constituent des continuités écologiques fortes, abritant une faune à protéger.

Il existe un plan de boisement couvrant l'ensemble de son territoire, sauf centre ancien, dont les objectifs sont notamment de :
- contrôler l'évolution des boisements notamment dans les zones en friches (boisements potentiels),
- garder un paysage ouvert autour des villages et habitations,
- protéger les rives des ruisseaux et des cours d'eau, les abords des chemins.

La carte ci-dessous indique en vert la totalité des espaces verts, y compris arbres, jardins et boisements qui sont à conserver dans le PSMV révisé

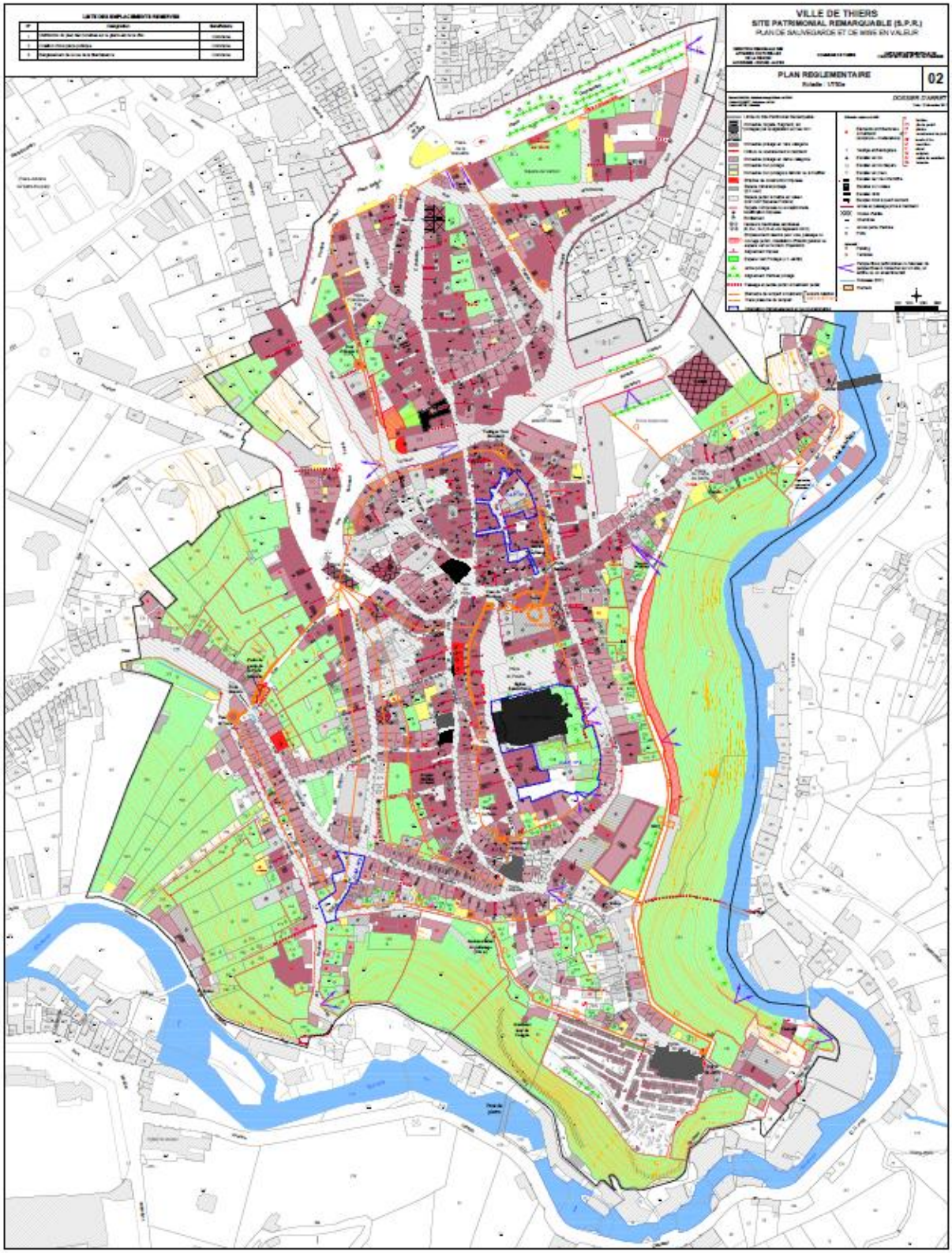

- **La mise en œuvre du PSMV va permettre de conforter la préservation de la trame verte du centre historique et de ses abords : bords de la Durolle, pentes boisées, jardins en cœurs d'îlots…**

- LES INCIDENCES DU PLAN SUR LES RISQUES NATURELS, POLLUTIONS ET NUISANCES

- Risques naturels

- Risque inondation

Les documents dont dispose la commune pour prévenir les risques naturels sont :

- la carte des aléas
- le **Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation** (P.P.R.I.) du Bassin de la Durolle et de la Dore au droit de Thiers, approuvé en Décembre 2008.

Ces études prennent en compte le risque d'inondation et de crue torrentielle liés à la présence des cours d'eau.

Le secteur sauvegardé, situé en rive droite de la Durolle est concerné par le risque de crue torrentielle sur la Durolle? . Quelques terrains, au Sud-Est du périmètre sont en aléa fort, et sont classés en secteur R3u au P.P.R.I. L'occupation du sol de ces terrains est réglementée au titre du P.P.R.I. (voir plan ci-dessous).

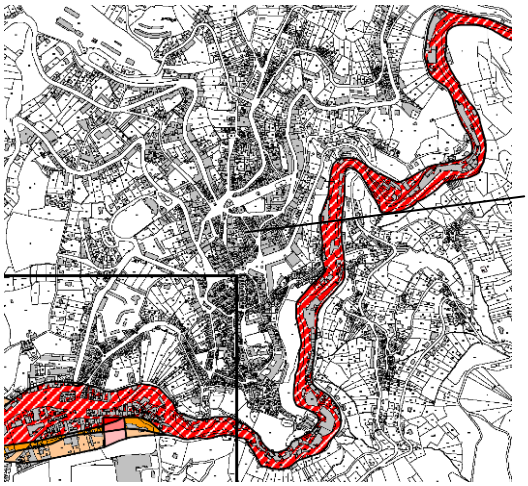

- **Le PSMV intègre les dispositions du PPRi et ne génère pas de risques supplémentaires.**

- Ecoulement du pluvial

Le secteur sauvegardé est localisé sur un point haut.

Les eaux pluviales se déversent vers la Durolle et dans 2 ruisseaux qui bordent le secteur sauvegardé. Le périmètre du PSMV révisé est le même que l'ancien, les surfaces non imperméabilisées (jardins, espaces verts) sont indentiques : il n'y a pas d' eaux pluviales supplémentaires

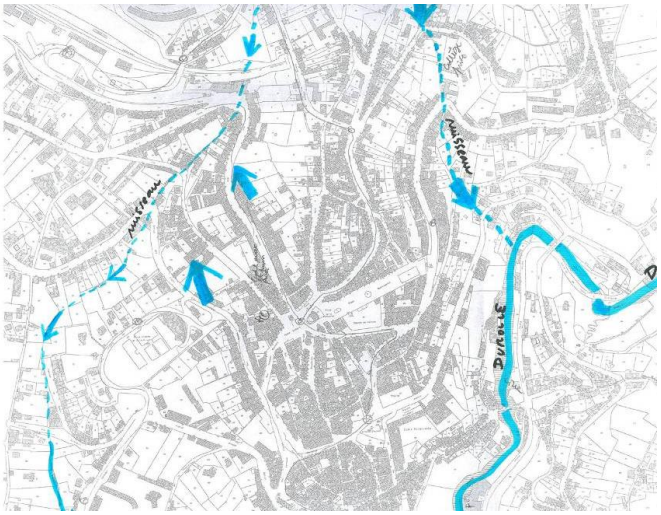

Carte des écoulements des eaux pluviales

- **Le PSMV révisé ne génère pas de problématiques pluviales nouvelles.**

- Risque glissement de terrain, chute de pierres, coulées de boues

La commune est soumise, sur les secteurs à forte pente, aux risques de glissement de terrain, de chute de pierres et de coulées de boue.
Une partie de la falaise est sécurisée (grillage pour protéger des chutes de pierres).

Une étude sur les murs et falaises a été réalisée en 2011 : « Travaux de protection contre les instabilités rocheuses – chemin piétonnier du Fil vert – secteur cimetière Saint-Jean », ville de Thiers et SOL Solution, GTS.

- **Le PSMV intègre les démarches d'aménagement et de stabilisation des falaises et murs, pour assurer la sécurité et le maintien du site.**

- ***Les nuisances***

- Les nuisances liées aux infrastructures terrestres, la qualité de l'air

Compte tenu du niveau élevé de desserte routière sur la commune, les bruits lies à la circulation automobile ne sont pas négligeables.

- **Dans le secteur sauvegardé les nuisances sonores générées par le trafic automobile sont réduites progressivement avec les travaux d'aménagement réguliers en faveur des circulations piétonnes et du stationnement « extra-muros ».**

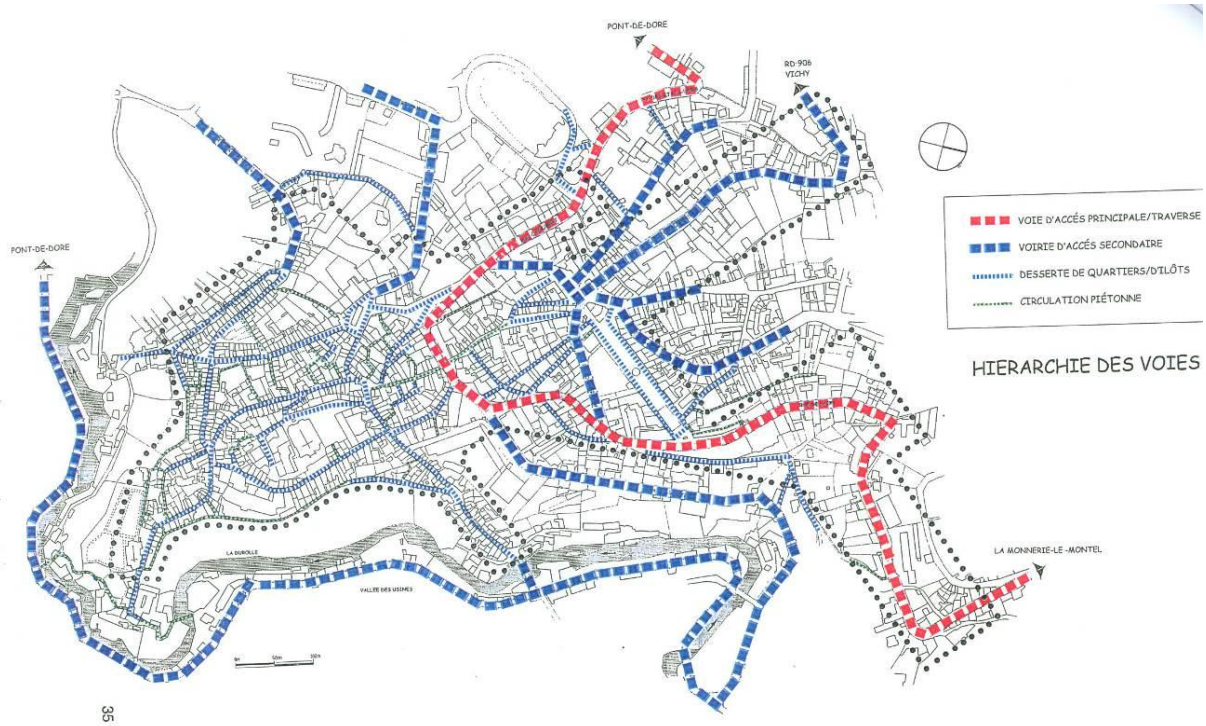

On voit sur cette carte que les rues qui irriguent le centre ancien sont soit des voies de desserte utilisées uniquement par les habitants, soit carrément des voies piétonnes (les "pèdes").

- Les nuisances liées aux eaux usées et à la collecte des déchets

Dans le périmètre du PSMV, tous les bâtiments sont raccordés à l'assainissement collectif. Tous les réseaux sont en unitaire ; il n'y a peu de réseau séparatif. L'encombrement du sous-sol rend difficile la mise en place d'un réseau séparatif

Les eaux usées, recueillies dans le périmètre du PSMV, sont acheminées vers la station d'épuration de Sauvage Billetoux.

La station d'épuration de Sauvage-Billetoux, mise aux normes en 2007, a une capacité de 20 000 EH.

4 645 abonnés sont raccordés à cette station, soit 10 252 habitants.

Les performances de traitement de cette installation permettent ainsi à la Collectivité de restituer des eaux au milieu naturel (rivière Dore), qui respectent les normes européennes de rejet.
Toutes les opérations de rénovation urbaines prévues dans le périmètre du PSMV comprennent la mise aux normes des branchements et la rénovation si nécessaire des réseaux sur lesquelles ces opérations sont raccordées.

La collecte des déchets dans le périmètre du PSMV révisé, est réalisée par Thiers Communauté, soit par une collecte au porte à porte soit au niveau de points d'apports volontaires :

Dans le secteur du PSMV, les colonnes à verre sont situées :
- rue de Barante,
- HLM Béranger
- rue Fernand Forest
- rue de Lyon
- place St-Exupéry
- place St-Genès
- rue St-Roch
- faubourg de la Vidalie.

➢ **L'application du PSMV n'a aucune incidence sur l'assainissement des eaux usées ni sur la collecte du déchet. Les habitations situées dans le périmètre du PSMV bénéficient des mêmes services que les autres secteurs de la commune qui sont reliés à l'assainissement collectif..**

RECAPITULATIF DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE PSMV REVISE

La mise en œuvre du PSMV révisé va permettre :
- de conforter la préservation de la trame verte du centre historique et de ses abords : bords de la Durolle, pentes naturelles et roches, jardins en cœurs d'îlots…
- de favoriser la valorisation des espaces publics,
- de redonner toute sa place au piéton et de maîtriser l'usage « voiture » en centre ancien.

En parallèle de la mise en oeuvre du PSMV révisé, les actions et programmes de requalification des réseaux et de valorisation de la Durolle vont améliorer la qualité des eaux et réduire les pollutions.

Les programmes de réhabilitation/restructuration d'îlots bâtis anciens vont intégrer l'usage de matériaux respectueux de l'environnement et respectent les directives du schéma directeur d'assainissement..

D’un point de vue énergétique, les caractéristiques morphologiques et architecturales du bâti ancien : compacité, implantations de limite(s) à limite(s)murs épais sont favorables à la maîtrise des déperditions énergétiques.

Les travaux et aménagements engagés sont conçus de manière à ne pas engendrer des problématiques de ruissellement des eaux pluviales.

Le confortement de la trame arborée dans le centre ancien et l'amélioration des espaces verts vont apporter une meilleure résilience du centre ancien vis à vis des conséquences du réchauffement climatique et augmenter la biodiversité dans la ville ancienne dense.